

## **1 – Présentation du diagnostic réalisé par l'UCANSS et les caisses nationales sur l'offre de formation interbranches**

Ce diagnostic a été réalisé en application d'un engagement de la COG Etat/UCANSS. Il porte sur 2013/2014 et comporte un plan d'actions d'amélioration sur 2015/2017.

Il en ressort que l'offre de formation est étendue (129 produits) et évolue. Sont proposées des modalités pédagogiques personnalisables et innovantes (FOAD), beaucoup de dispositifs conduisant à des certifications.

Le plan d'action prévoit la mise en œuvre et le développement d'actions d'évaluation, d'homogénéisation des démarches pédagogiques et de la communication sur les parcours.

La CGC a souhaité que soit présentée une cartographie cible des besoins de formation et proposé que la santé au travail soit intégrée dans la formation SAM. Elle a également souligné l'importance de la mise à jour régulière de l'offre de formation.

## **2 – Etat des lieux des demandes de certification CQP par la voie de la VAE**

Suite à demande des partenaires sociaux l'UCANSS indique que 10 dossiers ont été déposés à ce jour, 7 visant le CQP de Conseiller Offre de Service, 3 visant le CQP de Gestionnaire Conseil. Aucune demande n'a été formulée pour le CQP de manager opérationnel également accessible en VAE.

Les membres de la commission soulignent que le dispositif est jeune et moyennement intéressant dans l'Institution, sauf éventuellement pour favoriser une mobilité.

La CGC indique que le dispositif est méconnu et complexe et suggère la réalisation d'un support à destination des salariés leur rappelant qu'ils peuvent se faire accompagner dans ce processus.

## **3 – Complément au financement du Plan de formation pour le Régime Général de la Sécurité Sociale**

Suite au très grand nombre d'actions sur fonds mutualisés engagées par les Caisses en 2014, une négociation avait eu lieu précédemment entre l'UCANSS et UNIFORMATION et devait conduire l'OPCA à mettre à la disposition de la Branche une enveloppe supplémentaire de 3 millions d'euros.

Cet accord a été remis en cause par UNIFORMATION en septembre et une nouvelle négociation a permis d'obtenir in fine que 2 millions soient mis à notre disposition et que le solde positif ou négatif de cette enveloppe soit imputé sur 2015. La commission valide cette nouvelle proposition.

Il est fait observer que les fonds destinés à financer le plan de formation sont appelés à se retreindre puisqu'ils doivent passer de 0.45 % à 0.15% de la masse salariale suite à la loi de mars 2014.

La CGC a suggéré que l'UCANSS aide UNIFORMATION à fiabiliser son suivi budgétaire pour éviter cette gestion en urgence pénalisante pour les organismes et les agents.

## **4 – Préparation de la liste des formations éligibles au Compte Personnel de Formation**

Une liste de formations susceptibles d'être financées via le futur CPF a été établie notamment à partir des dernières demandes de DIF prioritaires. Sont également concernés les CQP et diverses formations inscrites au RNCP.

La commission souligne le fait que le CPF ne doit pas permettre à l'employeur de contourner son obligation de développement professionnel et insiste sur l'importance de recenser les besoins de formation des salariés.

La CGC souhaite qu'on n'oriente pas vers le CPF les dispositifs professionnalisants comme la formation d'inspecteur du recouvrement.